



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 janvier 2025 A 20 HEURES 30

Communication n° 2025 01 20-03 - Présentation du projet de création d'un réseau de chaleur

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 08/01/2025
En exercice :	33	
Présents :	26	Affichage de la convocation : 14/01/2025
Pouvoirs :	6	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 23/01/2025
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme Isabelle VIDAL donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES M Olivier DEROZARD donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à M Roland BADOIL Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à M Gérard DUPLAT		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

Mme Béatrice DUMORTIER est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Dans le cadre du schéma directeur des réseaux de chaleur réalisé par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais, la commune de Vaugneray a pu bénéficier d'une pré-étude de faisabilité pour créer un réseau de chaleur bois énergie. Etant donné les contraintes liées à la production de chaleur provenant du bois (livraisons fréquentes, rejet par cheminée, ...), la commune de Vaugneray a demandé ensuite au cabinet Eepos une étude de faisabilité pour un réseau de chaleur avec un scénario en géothermie, pour laquelle la commune a reçu une subvention du SYDER.

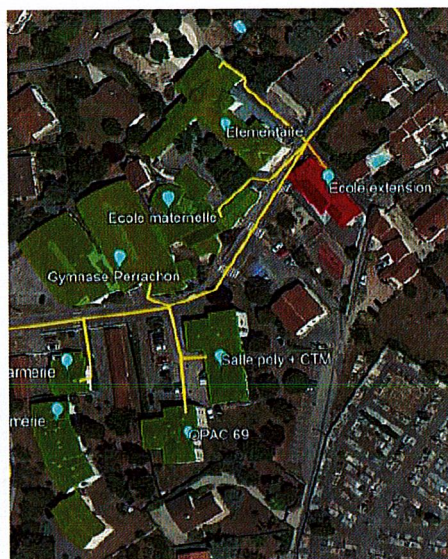
Les technologies en géothermie évoluent rapidement. La géothermie verticale dite "inclinée" ou "en étoile" permet d'intégrer des sondes sur des espaces restreints puisque la distance de 10 mètres obligatoires en installation verticale "classique" n'est plus nécessaire.



De plus, la géothermie ne nécessite que peu de maintenance (une par an) et permet d'apporter, si on le souhaite, de l'air frais à la saison chaude.

Le type de sol de la commune convient à de la géothermie et l'installation déjà existante pour le nouveau bâtiment des 4 classes fonctionne parfaitement.

L'installation du local technique et l'implantation de sondes se ferait sur le terrain « Chantre » situé rue des Chaponnières, à côté de la Gendarmerie. Le périmètre concerné par le projet est la rue des écoles, laquelle pourrait être élargie à la maison de retraite des Emeraudes.



Ainsi, il est décidé de prendre un cabinet d'ingénierie pour une mission d'AMO/MOE dont l'objectif est d'accompagner la commune dans la formalisation d'un Marché Global de Performance et de suivre la réalisation de l'ouvrage. Cette solution permet à la collectivité de fixer des performances globales. De plus, le groupement d'entreprises choisi supportera les sous-performances.

Le cabinet CEBATEC Ingénierie a été choisi pour un montant de 39 900 euros HT.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
24.01.25
et de la publication en mairie le
24.01.25

La secrétaire
Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

